

**TERRITOIRE** La chambre d'agriculture de Loire-Atlantique ne se reconnaît pas dans les propos énoncés dans l'article de Ouest France du 8 juin dernier, et tient à préciser sa mission et ses actions sur ce dossier.

## Aéroport de Notre-Dame des Landes : ce que fait la Chambre

**C**oncernant l'accompagnement des agriculteurs touchés par le projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes, la politique de la chambre d'agriculture s'inscrit dans l'objectif de protéger les agriculteurs dans leurs outils de production et de parvenir à reconstituer à terme le potentiel économique agricole de ce territoire. Pour ce faire, dans le cadre d'une délibération votée en session, elle appuie son action sur les modalités suivantes.

### 1 - La création d'un « Comité professionnel agricole »

Il rassemble les syndicats agricoles, les Cuma, des représentants de l'Adeca (association des agriculteurs concernés par l'aéroport), les responsables de la propriété foncière et de la propriété forestière et la chambre d'agriculture. Ce comité a proposé et validé l'ensemble des protocoles et mesures évoqués plus bas.

### 2 - La réalisation d'outils et de protocoles, signés avec l'État

Il s'agit d'une part du « protocole sondage » qui décrit comment les agriculteurs seront indemnisés des dégâts occasionnés par les différents sondages de sol, d'autre part du « protocole éviction » qui définit les différentes indemnités auxquelles les agriculteurs peuvent prétendre pour la perte de leurs droits d'exploiter et enfin de « la contribution agricole au cahier des charges du



La chambre d'agriculture assume son rôle de parler au nom des agriculteurs concernés par l'aéroport, et construit des outils qu'elle met à leur disposition.

concessionnaire » qui comporte aujourd'hui 11 mesures d'accompagnement de l'agriculture auxquelles pourront prétendre collectivement les agriculteurs. Ces outils ont été élaborés en totale concertation avec l'Adeca et ont fait l'objet de nombreuses rencontres avec les agriculteurs concernés. Ils s'imposent aujourd'hui au concessionnaire et à l'État et constituent une base solide de négociation pour la reconstitution d'un potentiel agricole.

### 3 - La mise en place d'un comité consultatif foncier

Le comité consultatif foncier a pour rôle d'anticiper les décisions de vente de foncier agricole et de donner un avis sur la redistribution des autorisations d'exploiter dans le périmètre du projet aéroportuaire. Ce comité est constitué des syndicats agricoles, de l'Adeca, du conseil général, de la Safer, de la Com-

munauté de communes d'Erdre et Gesvres, de l'État et est animé par la chambre d'agriculture.

Si la chambre d'agriculture n'avait pas permis aux agriculteurs de s'exprimer au travers de la rédaction des protocoles et des éléments agricoles versés au cahier des charges du concessionnaire, les préoccupations des agriculteurs seraient moins visibles et plus difficilement prises en compte.

Elle rappelle que ce sont l'État et des collectivités territoriales, notamment Nantes métropole, la région Pays de la Loire et le département de Loire-Atlantique qui ont pris la décision de mettre en place l'aéroport de Notre-Dame des Landes.

La chambre d'agriculture assume son rôle de parler au nom des agriculteurs. Elle a construit les outils précédemment cités pour leur permettre de disposer d'une base d'indemnisation commune ; ils

sont libres de l'utiliser ou non. Elle accompagne sans exception tous les agriculteurs qui sollicitent son appui, pour les aider à construire leur avenir. Elle déplore qu'en Loire-Atlantique, l'urbanisation et les différents projets d'infrastructures (dont le projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes) remettent en cause trop souvent l'outil de travail des agriculteurs. Chaque année ce sont 2 000 hectares qui sont consommés : 1 000 par l'urbanisation et autant par les activités de loisir et les maisons à la campagne.

La volonté de la chambre d'agriculture est de contribuer à la promotion et au développement d'une agriculture dynamique sur l'ensemble des territoires du département.

JACQUES LEMAITRE  
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE  
D'AGRICULTURE